

# Pas de contrôle du réglage des fixations de ski sans les chaussures des clients!

Dans le commerce en ligne, le réglage des fixations de ski est de plus en plus souvent effectué sans que l'ensemble fixation-chaussure de ski du client soit contrôlé sur un appareil prévu à cet effet. Or, sans les chaussures de ski du client ou de la cliente, il n'est possible de procéder ni au contrôle fonctionnel (de nature visuelle) de l'ensemble ski-fixation-chaussure selon la norme ISO 11088, ni au contrôle correct du réglage des fixations (sur l'appareil) selon la même norme.

## **Bien réglées, les fixations de ski permettent d'éviter des blessures**

Une part des blessures fréquentes des skieurs aux genoux ou à la partie inférieure des jambes pourrait être évitée grâce à des fixations réglées correctement. C'est pourquoi le BPA encourage le réglage correct des fixations de ski.

## **Devoirs des commerçants**

Les normes définissent l'état de la technique ainsi que le devoir de diligence usuel pour la vente (norme ISO 11088) et la location (norme ISO 13993) de skis. Ainsi, le montage, le réglage et le contrôle corrects des ensembles ski-fixation-chaussure en cas de vente ou de location de skis incombent au commerçant.

## **Contrôle des chaussures de ski**

Pour garantir la compatibilité entre les chaussures de ski et les fixations, les chaussures doivent être conformes aux standards applicables (normes ISO 5355 et ISO 9523). Les chaussures ayant déjà servi doivent en outre être soumises à un contrôle visuel portant notamment sur l'état des semelles. En effet, une semelle usée peut avoir une influence négative sur le déclenchement de la fixation.

## **Contrôle du réglage des fixations pour les skis en vente ou en location de longue durée**

Dans le cas des skis en vente, la norme ISO 11088 décrit le contrôle fonctionnel (de nature visuelle) de l'ensemble ski-fixation-chaussure, le réglage des fixations ainsi que le contrôle de ce réglage sur un appareil prévu à cet effet. Cette norme est également valable pour les locations de skis d'une durée supérieure à 14 jours (p. ex. location saisonnière).

Les fixations sont réglées sur la base des paramètres suivants: poids, taille, âge et manière de skier du skieur ainsi que longueur des semelles de ses chaussures de ski. Toutefois, seul le contrôle de ce réglage sur un appareil prévu à cet effet montre si la fixation se déclenche correctement lorsqu'elle est associée à la chaussure. Le BPA est d'avis qu'un tel contrôle réalisé au moyen d'une autre chaussure de ski que celle du client, même s'il s'agit du même modèle et de la même taille que ceux du client, ne satisfait pas aux exigences de la norme.

Il recommande en outre de toujours contrôler le réglage des fixations sur l'appareil avec les deux chaussures du client ou de la cliente si celles-ci ont déjà servi, car les semelles peuvent présenter des usures différentes. Dans ce cas, il s'agit d'indiquer quel est le ski droit et quel est le ski gauche. En cas de chaussures neuves, une seule chaussure suffit au contrôle du réglage.

**Contrôle du réglage des fixations pour les skis en location de courte durée**

Dans le cas des skis en location de courte durée, il est possible d'appliquer la norme ISO 13993. Contrairement à la norme ISO 11088, elle permet un contrôle du réglage des ensembles ski-fixation-chaussure sur l'appareil avant la saison, pour l'ensemble du stock en location (elle ne requiert pas ce contrôle lors de chaque location). Toutefois, si le client ou la cliente apporte ses propres chaussures ou son propre ensemble ski-fixation, la norme ISO 13993 recommande le contrôle du réglage sur l'appareil prévu à cet effet, conformément à la norme ISO 11088.